

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 7 DÉCEMBRE 2020, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND À HUIS CLOS (SUITE AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT À CAUSE DE LA PANDÉMIE COVID-19) LA DIMENSION DE LA SALLE DU CONSEIL NE PERMET PAS D'AVOIR LA PRÉSENCE DES CITOYENS

Sont présents:

Robert Bertrand, Maire
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

Absent : Ian de Cotret-Brzeau, conseiller, siège #1

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. FACTURES REÇUES
7. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE M. BERTRAND & POIRIER ÉLECTRIQUE INC POUR L'ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE
8. RAPPORTS
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur
 - 8.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 8.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – (PPA-CE)
10. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS CONCERNANT LA COMPLEXITÉ DE LA PRÉPARATION DE LA REDDITION DE COMPTE (GESTION DES EAUX)
11. AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-CŒUR DE MARIE DE RIPON ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À PAPINEAUVILLE – APPUI À DEUX PROJETS PRIORITAIRES POUR LA RÉGION DE LA MRC DE PAPINEAU
12. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2021
13. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE
14. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS
15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)

3. ORDRE DU JOUR

2020-12-149

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

2020-12-150

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2020-12-151

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 11876 à 11916 :	93 554.41 \$
Paielements en ligne :	1 744.86 \$
Paies :	<u>12 829.61 \$</u>
Grand total :	108 128.88 \$

Adoptée à l'unanimité

6. FACTURES REÇUES

2020-12-152

ATTENDU la réception des factures de plus de 3 500 \$ sont les suivantes;

• Servitech	5 959.53 \$
• Deveau (avocats)	6 782.69 \$
• Pro Sept	3 523.99 \$

- RPGL (avocats vente tx) 6 455.60 \$
- Code 4 Fire & rescue 4 231.09 \$
- Sel Warwick 12 409.57 \$

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

7. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE M. BERTRAND & POIRIER ÉLECTRIQUE INC POUR L'ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE

2020-12-153

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé à plusieurs fournisseurs une estimation pour l'achat et installation d'une génératrice pour faire fonctionner le bureau municipal et la caserne en cas de panne électrique et être autonome ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme provient de M. Bertrand & Poirier Électrique Inc. au montant de 14 450 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu que les membres du conseil de la municipalité de Mayo acceptent la soumission de M. Bertrand & Poirier au montant de 14 450\$ excluant les taxes et procède à l'installation dès qu'ils reçoivent la génératrice (étant donné la pandémie de la Covid-19, les génératrices sont retenues aux douanes américaines).

Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORTS

8.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2020-1102	151 Walker	Abattage d'arbres	5-V
2020-1105	Ch. Burke	Abattage d'arbres	7-F

8.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
2020-11-24	Mulgrave	Feu dans un camion

8.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – (PPA-CE)

2020-12-154

DOSSIER : 00029805-1-80065(07)-2020-06-09-41

SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration, circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Guy Roussel, appuyée par Alain Dupuis, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Mayo approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

10. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS CONCERNANT LA COMPLEXITÉ DE LA PRÉPARATION DE LA REDDITION DE COMPTE (GESTION DES EAUX)

2020-12-155

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo a pris connaissance de la demande d'appui de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours no. 2020-11-271 concernant la production des rapports annuels sur la gestion des eaux qui est exigé par le ministère des Affaires municipal et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la lourdeur et la complexité du rapport et la disparité entre les rapports annuels sont de plus en plus fréquentes de la part des instances gouvernementales;

ATTENDU QUE les municipalités de petite taille n'ont pas toujours les personnes et les ressources pour bien exécuter les demandes;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET** résolu **QUE** le conseil de la municipalité de Mayo appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans ses démarches.

Adoptée à l'unanimité

11. AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-CŒUR DE MARIE DE RIPON ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À PAPINEAUVILLE – APPUI À DEUX PROJETS PRIORITAIRES POUR LA RÉGION DE LA MRC DE PAPINEAU

2020-12-156

ATTENDU QUE l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon a toujours un besoin pressant d'agrandissement et que d'autres institutions scolaires sur le territoire de la MRC de Papineau ressentent également cette nécessité d'être remis en bon état, notamment l'école St-Pie-X de Papineauville;

ATTENDU QU'à ce jour, un grand nombre de gestes ont déjà été posés et un grand nombre d'événements ont ainsi été conçus et tenus à travers toute la région afin de supporter les demandes d'agrandissement déposées par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) le 30 octobre 2019 auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, de même que trois autres dossiers ayant fait l'objet de la demande d'agrandissement déposée par la CSCV auprès du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'a malheureusement pas été retenue;

ATTENDU QUE lors de la première rencontre officielle du 20 octobre dernier, le conseil d'administration du Centre de services scolaires au Cœur-des-Vallées (CSSCV) a dressé au ministère de l'Éducation, cinq demandes d'ajout d'espace, dont celles-ci après indiquées, étant les seules sur le territoire de la MRC de Papineau à savoir :

- École Saint-Cœur-de-Marie de Ripon pour l'agrandissement de quatre classes et d'un gymnase;
- École St-Pie-X de Papineauville, pour la reconstruction d'une école de quatorze classes sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu **QUE** la municipalité de Mayo confirme son appui à ces demandes considérées comme prioritaires pour la région de la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

12. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2021

2020-12-157

ATTENDU QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront les lundis et débuteront à 19h30 (sauf pour janvier, avril et septembre) :

- 5 janvier (mardi)
- 1 février
- 1 mars
- 6 avril (mardi)
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 7 septembre (mardi)
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité

Adoptée à l'unanimité

13. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

2020-12-158

ATTENDU QUE l'entente avec la Croix-Rouge arrive à échéance au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a joué un rôle important pour la municipalité de Mayo lors des inondations du printemps 2019;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Mayo mandate, monsieur Robert Bertrand, maire ainsi que madame Mylène Groulx, directrice générale pour signer les documents pour renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour une durée de 3 ans;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** ce conseil s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2020-2021 : 170 \$
- 2021-2022 : 170 \$
- 2022-2023 : 170 \$

Adoptée à l'unanimité

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-12-159

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **QUE** la séance soit levée.

19 h 45

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire